

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1142/SG/CG portant fixation du taux de la participation de la Caisse des Prestations Sociales à la Formation Professionnelle des Adultes pour 1975.

n° 75-1142/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
11 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 11/75/CPS du 4 avril 1975 du Conseil d'Administration de la Caisse des Prestations Sociales fixant au titre de l'Action Sanitaire et Sociale pour 1975, le taux de la participation de cet établissement à la Formation Professionnelle des Adultes, à 0,34 % de la masse salariale ayant donné lieu à versement de cotisations d'Accidents du Travail et de Prestations Familiales.